



## CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET 2024

### PROCES-VERBAL

Le 19 Juillet 2024 à 9 h 30, le conseil municipal de la commune de Belvédère-Campomoro, légalement convoqué le 12 juillet 2024, s'est réuni en séance publique dans la salle des délibérations de la mairie sous la présidence du maire, Don Georges SIMEONI.

**Étaient présents :** Antoine ETTORI, Pierre Antoine SECONDI, Pierre Paul SERAFINI, Don Georges SIMEONI, Jean Pierre TOLINI, Nathalie TRAMONI et Philippe TROUSSEL.

**Étaient absents :** Pierre CASALTA, Jean-François DURAZZO, Michel ISTRIA.

**Secrétaire de séance :** Philippe TROUSSEL

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 7

---

M. le maire invite le conseil municipal à nommer un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner M. Philippe TROUSSEL pour remplir ces fonctions.

M. le maire invite ensuite ce dernier à procéder à l'appel des conseillers municipaux et constate que le quorum est atteint. Il soumet à l'approbation de l'assemblée le procès-verbal de la séance du 11 avril 2024.

Aucune autre observation n'ayant été formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

M. le maire passe ensuite à l'examen de l'ordre du jour :

1. Attribution du marché pour l'étude de faisabilité de la réhabilitation du bâtiment communal
2. Attribution du marché pour le contrat de Maitrise d'œuvre Partielle concernant l'aménagement du chemin de la Padulaccia (route de Piretu)
3. Signature de la charte de la langue corse
4. Gratification pour Mention très bien au baccalauréat 2024 pour Lisa Arneaud

**Délibération 2024-23 du 19 Juillet 2024 : Attribution du marché pour l'étude de faisabilité de la réhabilitation du bâtiment communal**

M. le Maire, indique que le conseil municipal l'avait autorisé par la délibération en date 30 mars 2024 n°2024-17 à procéder à la mise en concurrence pour la réalisation de l'étude de faisabilité de la réhabilitation du bâtiment communal.

L'entreprise CJ Consultants S.A.S à Ajaccio a répondu à notre demande pour un montant de 15 810 euros HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par

| Votes         |   |
|---------------|---|
| Voix POUR     | 7 |
| Voix CONTRE   | 0 |
| Abstention(s) | 0 |

**AUTORISE** M. le Maire à signer la proposition de CJ Consultants S.A.S pour un montant de 15 810 euros HT.  
**DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget communal ;

**Délibération 2024-24 du 19 Juillet 2024 : Attribution du marché pour le contrat de Maitrise d'œuvre Partielle concernant l'aménagement du chemin de la Padulaccia (route de Piretu)**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'aménagement du chemin de la Padulaccia (Route de Piretu), il convient de signer un contrat de maîtrise d'œuvre partielle.

L'Entreprise CETA VIA propose un contrat de maîtrise d'œuvre partielle pour un montant de 14 380 euros HT

Il présente le contrat et invite le conseil municipal à délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par

| Votes         |   |
|---------------|---|
| Voix POUR     | 7 |
| Voix CONTRE   | 0 |
| Abstention(s) | 0 |

**AUTORISE** M. le Maire à signer la proposition de CETA VIA pour un montant de 14 380 euros HT.  
**DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget communal.

**Délibération 2024-25 du 19 Juillet 2024 : Signature de la charte de la langue corse**

Le Maire expose au Conseil Municipal que la langue corse fait partie de notre patrimoine commun et qu'elle contribue à la diversité linguistique et culturelle de la planète, qu'il convient de protéger.

En Corse, la Collectivité Territoriale mène des politiques fortes en faveur de la langue corse depuis plusieurs années. En décidant de signer la Charte de la langue corse, notre Commune s'inscrit dans cette dynamique.

Le Maire propose une certification de niveau 1 en retenant les engagements spécifiques suivants :

- Signalétique bilingue externe de la mairie(n°3)
- Papier à en-tête bilingue (n° 1)
- Inscription en langue corse ou bilingue sur les véhicules de la mairie et ou le matériel communal (n°4)
- Mise en place de plaques de rue en langue corse, signalisation de hameaux, de lieux-dits ou de chemins communaux en langue corse. (n°19)
- Désignation d'un élu référent pour la mise en œuvre de la présente charte et la promotion de la langue corse dans la Commune (n° 27).

La Commune s'engage à réaliser l'ensemble des actions correspondant au niveau choisi dans un délai de **1 an**.

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, par

| Votes         |   |
|---------------|---|
| Voix POUR     | 7 |
| Voix CONTRE   | 0 |
| Abstention(s) | 0 |

**APPROUVE** l'adhésion à la charte de la langue corse

**AUTORISE** le maire à signer tous les documents relatifs à l'adhésion à ladite charte.

**Délibération 2024-26 du 19 Juillet 2024 : Gratification pour Mention très bien au baccalauréat 2024 pour Lisa Arneaud**

Monsieur le Maire expose qu'il souhaite que la commune attribue une gratification à la lauréate Lisa Arneaud, Mention très bien au baccalauréat 2024.

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, par

| Votes         |   |
|---------------|---|
| Voix POUR     | 7 |
| Voix CONTRE   | 0 |
| Abstention(s) | 0 |

**DECIDE** de verser à Lisa Arneaud une somme de 800 euros pour sa mention très bien au baccalauréat 2024.

Plus personne ne demandant la parole, M. le maire lève la séance à 9 h 40.

Le secrétaire de séance,

Philippe TROUSSEL

POUR EXTRAIT CONFORME

Le maire,

Don Georges SIMEONI



